



COMMUNE DE LEYMENT
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 8 MARS 2024
N°2024 - 03

Nombre de conseillers en :
Exercice : 15
Présents : 14
Absents : 1
Excusés avec pouvoir : 1
Votants : 15

L'an deux mil vingt-quatre, le 8 mars, le Conseil municipal de la Commune de Leyment, étant rassemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Lionel KLINGLER, Maire.

Membres présents à la séance : Mesdames Sandrine Bricourt, Josiane Charmont, Marie-Thérèse Villecourt, Monique Nowaczyk, Brigitte Sève, Ophélie Janaudy, Cindy Rochereau et Messieurs Cédric Butzer, Alain Peillon, Emmanuel Petat, Morgan Michalet, Eric Elie, Romain Grillot.

Date de convocation :
29/02/2024

Objet : Remboursement à
Monsieur Cédric BUTZER
pour l'achat de matériel
électronique sur le Bon
Coin.

Absent excusé : Denis Renault (a donné procuration à Madame Monique Nowaczyk)

Secrétaire de séance : Madame Josiane Charmont

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de différents travaux d'électricité relatifs à l'éclairage public et au chauffage de bâtiments communaux, la commune avait besoin de se procurer différents composants. Pour des raisons économiques, Eric Butzer a choisi de commander ce matériel sur le Bon Coin. Il présente à l'assemblée les justificatifs et comparatifs des tarifs des différents composants. La somme de ces achats s'élève à 48,44€.

THEBEN minuterie	14,48€
contacteur modulaire	8,98€
interrupteur différentiel	24,98€
	48,44€

Le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au remboursement de la somme de 48.44 € à Monsieur Cédric BUTZER.

Pour copie conforme,
Le Maire
Lionel KLINGLER

